

PLAN LOCAL D'URBANISME



7b1 • PLAN DES SERVITUDES ET DES PÉRIMÈTRES ARCHÉOLOGIQUES

Projet arrêté le :
APPROBATION :
MODIFICATION :



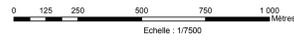
Plan des servitudes donné à titre indicatif

Zonage archéologique décret 86-192

-  1 - Périgneux : le Bourg
Eglise, cimetière et village médiéval
-  2 - Miribel
Bourg castral médiéval
Chapelle Sainte-Marguerite
Encinte médiévale
Château médiéval
Tumulus
-  3 - Le Suc de la Violette
Site d'habitat néolithique chasséen

Légende des servitudes

-  AC1 Servitudes de protection des monuments historiques inscrits
-  AS1 Servitudes de protection des eaux destinées à la consommation humaine
-  I4 Servitudes relative à l'établissement des canalisations électriques
-  PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
-  PT2 Servitudes relative aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par France Telecom ou TDF - faisceaux Hertzien - Pierre la Bauche - Saint-Bonnet - Le-Chateau



COMMUNE DE PERIGNEUX

Légende des servitudes



AC1

Servitudes de protection des monuments historiques inscrits



AS1

Servitudes de protection des eaux destinées à la consommation humaine



I4

Servitudes relative à l'établissement des canalisations électriques



PT3

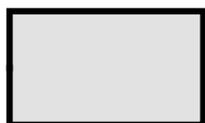
Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques



PT2

Servitudes relative aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par France Telecom ou TDF - Faisceau Hertzien - Pierre la Bauche - Saint-Bonnet -Le-Chateau

Zonage archéologique décrêt 86-192



1 - Périgueux : le Bourg

Eglise, cimetière et village médiéval

2 - Miribel

Bourg castral médiéval
Chapelle Sainte-Marguerite
Enceinte médiévale
Château médiéval
Tumulus

3 - Le Suc de la Violette

Site d'habitat néolithique chasséen

0 125 250 500 750 1 000 Mètres

